

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-AC429

présenté par

Mme Sicard, M. Bilde, M. Chudeau, M. Ballard, Mme Lavalette, Mme Joubert,  
 Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Parmentier, M. Odoul, M. Tesson, Mme Joncour et M. Perez

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Sport	0	0	0
Jeunesse et vie associative	0	259 070	259 070
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	259 070	259 070
<b>SOLDE</b>		-259 070	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à minorer, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, les crédits de l'action 01-Développement de la vie associative, du programme budgétaire 163- jeunesse et vie associative, d'un montant de 259 070 euros. Cette minoration de crédits concerne le financement des Fédérations nationales impliquées dans l'éducation populaire comme *le Mouvement associatif* ou *le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire* (CNAJEP).

Dans le contexte budgétaire dégradé que nous connaissons et alors que l'État doit rationaliser substantiellement ses dépenses, il apparaît justifié de baisser d'environ 40 %, la contribution de l'État aux fédérations nationales qui financent leur agenda politique et idéologique avec l'argent public. En effet, les derniers rapports d'activité du *Mouvement associatif* et du CNAJEP laissent transparaître un engagement très marqué à l'extrême gauche, en violation du principe de neutralité politique et partisane qui s'impose aux associations subventionnées. Par cette baisse, nous demandons à l'État de supprimer les subventions allouées à ces organisations d'extrême gauche qui poursuivent un but strictement politique et non associatif.